

par la
le d'Etat à :

Finances1.....
Instruction
Police2.....
Travaux3.....
Intérieur3.....
Economie
Prévoyance
Militaire
Chancellerie1.....

3:01.el **PROJET** 13.12.88
d'arrêté présenté par le département
Intérieur et agriculture

Timbre du Conseil d'Etat

H. Müller

Sautier3.....
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit.1.....
Intéressés

Feuille d'avis ?
OUI - ~~NON~~

Presse?
~~NON~~ - NON

adresse:

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur le territoire de la commune de Meyrin

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Meyrin du
11 octobre 1988;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné le nom de

chemin de Bel-Horizon, à l'artère partant de la route de Meyrin et
aboutissant au chemin de Maisonnex.

CV 18864

Cette dénomination entre en vigueur le 1er mars 1989 et remplace la déno-
mination coutumière du chemin des Pommeries.